

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1939

31 juillet 2015

SOMMAIRE

88north I S.à r.l.	93059	Luxconnect S.A.	93043
8a+ SICAV	93058	Luxconnect S.A.	93043
8a+ SICAV	93059	M(a)Gsolutions	93044
Akston Capital S.A.	93038	Majore S.A.	93048
Alter Domus Participations S.à r.l.	93061	Majore S.A.	93048
Apalta Holding S.A.	93061	Maybrooke Holdings S.A.	93049
Arcano EIF I S.à r.l.	93062	M.C. Facades S.à r.l.	93044
Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Finco S.à r.l.	93062	MGOP EDSA Investments, S.à r.l.	93047
ASTER Participations S.A.	93040	Mieti S.A.	93048
Athanor Expertise	93040	Moselle Real Estate Sàrl	93048
Athanor Expertise	93040	Nama Investments S.A.	93045
Cambenes S.A.	93062	NBIM Antoine CHF S.à r.l.	93046
Carbon Holdco S.à r.l.	93066	NBIM Karl LBG1 S.à r.l.	93047
Carpene S.A.	93062	Nbim Karl S.à r.l.	93047
Cascade Hotel S.à r.l.	93063	New African Frontiers S.A.	93046
Corporate Investment Partners SA	93063	NH Financing Services S.à r.l.	93051
Cosmetic International S.à r.l.	93063	NIAM IV Luxembourg S.à r.l.	93049
Cristal S.à r.l.	93064	Niam V Luxembourg S.à r.l.	93044
CRV Luxembourg S.à r.l.	93070	Nico Construct S.à r.l.	93049
Cryn Finance S.A.	93064	Nille Finance S.à r.l.	93045
Cubininvest	93064	Nille Finance S.à r.l.	93045
Digital Realty (Manchester) S.à r.l.	93065	NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	93051
Digital Realty (Welwyn)	93065	Novator (Luxembourg) S.à r.l.	93046
Europack S.A.	93066	PropReal Invest S.à r.l.	93026
Fair Sponsors S.à r.l.	93066	Toledo Investment S.A.	93051
Globant S.A.	93042	TOLEDO INVESTMENT S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	93051
GPE VI FIS GP S.à r.l.	93042	TS Nautilus (Westendstrasse) S.à r.l.	93055
GPE VII FIS GP S.à r.l.	93041	TSUME	93056
GPS Holdings S.à r.l.	93041	UBI SICAV	93058
Granilo Holding B.V.	93042	Ulmus S.A.	93058
Hackston Professional Accounting and Finan- ce Services S.à r.l.	93041	Vakanz S.A.	93057
Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl	93041	Vanderbilt Clinical Sarl	93057
LUXAIR COMMUTER S.A. & Cie II S.e.N.C.	93043	Voguet S.A.	93058

PropReal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 196.688.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Crystal Real Estate S.C.sp., a special limited partnership (société en commandite spéciale) with registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg acting through Shaftesbury GP 2 S.à r.l. (formerly Crystal GP S.à r.l.), a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 23, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 195641,

represented by Me Marie-Madeleine Achouche, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 April 2015, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of PropReal Invest S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "PropReal Invest S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits, warrants and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition or holding of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities including but not limited to warrants.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) and divided into:

- Six thousand (6,000) ordinary shares,
- Six thousand (6,000) Class A Shares,
- Six thousand (6,000) Class B Shares,
- Six thousand (6,000) Class C Shares,
- Six thousand (6,000) Class D Shares,
- Six thousand (6,000) Class E Shares,
- Six thousand (6,000) Class F Shares,
- Six thousand (6,000) Class G Shares,
- Six thousand (6,000) Class H Shares, and

- Six thousand (6,000) Class I Shares, (together, unless the context otherwise requires, the "shares"), each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class I).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class of shares at the time of the cancellation of the relevant class of shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.5. Any share premium of the Company shall be freely distributable.

Art. 6. Increase - Reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced at any time by a decision of the general meeting of shareholders, subject to and in accordance with the provisions of these articles, including reductions of capital through the cancellation of any class of Shares.

Art. 7. Share ownership. Towards the Company, each Share is indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representatives towards the Company.

A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Act and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's share capital.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 9. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 10. Liability of the Managers. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager or associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers the existence of such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and

such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest" as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall begin at the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions.

15.1. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2. The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5. The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years and not thereafter claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

15.6. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) the holders of ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.20% of the nominal value of the ordinary shares held by them;

(ii) the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.65% of the nominal value of the Class A Shares held by them; the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.60% of the nominal value of the Class B Shares held by them; the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.55% of the nominal value of the Class C Shares held by them; the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.50% of the nominal value of the Class D Shares held by them; Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.45% of the nominal value of the Class E Shares held by them; Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.40% of the nominal value of the Class F Shares held by them the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.35% of the nominal value of the Class G Shares held by them; the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of 0.30% of the nominal value of the Class H Shares held by them;

(iii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the shareholders starting with the last class of shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Class I Shares, then if no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only the ordinary shares are in existence).

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance shall be paid to the holders of shares in the Company. The provisions of article 15 shall apply mutatis mutandis to such payments.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Art. 19. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

	AA= Available Amount
	NP= net profits (including carried forward profits)
	P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves
	CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled
	L= losses (including carried forward losses)
	LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association.
Cancellation Value Per Share	Means the amount resulting from the division of the relevant Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled.
Class A	Means class A of Shares in the Company.
Class B	Means class B of Shares in the Company.
Class C	Means class C of Shares in the Company.
Class D	Means class D of Shares in the Company.
Class E	Means class E of Shares in the Company.
Class F	Means class F of Shares in the Company.
Class G	Means class G of Shares in the Company.
Class H	Means class H of Shares in the Company.
Class I	Means class I of Shares in the Company.
Ordinary Shares	Means the ordinary shares in the Company.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.
Total Cancellation Amount	Means the amount determined by the general meeting of shareholders of the Company as total cancellation amount at the time of a repurchase and cancellation of one or more classes of shares within the limits of the Available Amount."

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to the entire share capital of the Company represented by six thousand (6,000) ordinary shares and six thousand (6,000) shares of each of the classes A to I.

All the shares issued have been entirely paid up in cash by the appearing party to the Company.

All the Shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of sixty thousand Euro (EUR 60,000) is now at the disposal of the Company, proof of such subscriptions have been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,600.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - Mr Yves de Kerdanet, private employee, born on 3 March 1964 in Oran, Algeria, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 - Mr Nicolas Mottin, private employee, born on 15 May 1971 in Strasbourg, France, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 - Ms Sylviane Bouyer, private employee, born on 9 May 1957 in Viroflay, France, with professional address at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le quinze avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Crystal Real Estate S.C.sp., une société en commandite spéciale ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg agissant par l'intermédiaire de Shaftesbury GP 2 S.à r.l. (anciennement Crystal GP S.à r.l.), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195641,

représentée par Me Marie-Madeleine Achouche, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 avril 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée PropReal Invest S.à r.l., laquelle est établie comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PropReal Invest S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et l'aliénation de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités commerciales, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de prêts, des participations dans des prêts, de certificats de dépôts, de bons de souscription et de tout autre titre ou instrument financier ou avoir de quelque nature que ce soit, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut aussi opérer toute transaction directement ou indirectement liée à l'acquisition ou détention d'immobilier, propriétés et droits immobiliers au Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute participation au sein d'entreprises immobilières de toute forme ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et actifs.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, y compris et ce, de manière non limitative, des bons de souscription.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre de créance ou de participation de quelque nature que ce soit, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut également nantir, transférer ou grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui précède doit être entendu au sens le plus large et aucune énumération n'est en aucune manière exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou convention conclue par la Société conformément à ce qui précède.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de tout tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille Euros (EUR 60 000.-) et divisé en:

- six mille (6 000) parts sociales ordinaires,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe A,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe B,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe C,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe D,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe E,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe F,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe G,
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe H, et
- six mille (6 000) Parts Sociales de Classe I, (ensemble, à moins que le contexte n'en requière autrement, les «parts sociales»), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations définis dans les présents statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) entière(s) de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette/ces classe(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe I).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette classe de parts sociales donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée de parts sociales recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1. La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.4.2. Le Montant Total d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes I, H, G, F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la classe de parts sociales concernée au moment de l'annulation de ladite classe de parts sociales à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des associés de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.4.3. Au moment du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe de part sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra exigible et payable par la Société.

5.5. Toute prime d'émission de la Société devra être librement distribuable.

Art. 6. Augmentation - Réduction de capital. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, sous réserve des et conformément aux dispositions des présents statuts, y compris des réductions de capital par l'annulation de toute classe de Parts Sociales.

Art. 7. Propriété des parts sociales. Envers la Société, chaque Part Sociale est indivisible, un seul propriétaire étant admis par part sociale. Des copropriétaires doivent désigner une seule personne comme leur représentant envers la Société.

Un registre des associés sera tenu au siège de la Société conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et peut être consulté par tout associé qui le demande.

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés que moyennant l'agrément d'associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Les cessions de Parts Sociales ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver l'ensemble des actes et opérations qui intéressent la Société et qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui statue à la majorité simple et qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (*ad nutum*) et ce, à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également à tout moment être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société. Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs document(s) similaire(s) par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou l'un des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié(e) ou invalidé(e) par le fait qu'un ou que plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société aurai(en)t un intérêt quelconque dans cette autre société ou entreprise ou en serai(en)t administrateur(s), gérant(s) ou associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s).

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en rapport avec ce contrat ou ces autres affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du conseil de gérance, contraire à celui de la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote concernant cette opération; rapport devra être fait au sujet de cette opération à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans la phrase précédente n'inclut pas les relations ou intérêts existant en lien avec une affaire, position ou opération impliquant toute autre société ou entité définie de temps en temps par le conseil de gérance à sa discrétion.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement tenu(s) responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant (s) de la Société, il(s) est/sont responsable(s) de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou éventuelles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre et ce, de manière non limitative, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou fondé de pouvoir:

(i) n cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'exécution des obligations découlant de sa fonction;

(ii) dans le cadre de toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de transaction, à moins que celle-ci n'ait été approuvée par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu dans les présentes est divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être ce gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense dans le cadre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Si la Société compte un seul associé, l'associé unique exercera tous les pouvoirs de l'assemblée générale. Les décisions de l'associé unique seront constatées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité(s) prévue(s) par la Loi sur les Sociétés luxembourgeoise par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation envoyé par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prendront effet après approbation par la majorité tel que prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment et ce, sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions portant sur le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions.

15.1 Il est prélevé, sur les bénéfices nets, cinq pour cent (5%) affectés à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

15.2 Le solde peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après.

15.3 Les associés peuvent décider de déclarer et de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés ainsi que des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

15.4 La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

15.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra au gérant ou, le cas échéant, au conseil de gérance de déterminer. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de manière définitive du taux de change applicable pour convertir les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et n'ayant pas été réclamé par la suite par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

15.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

(i) les détenteurs de parts sociales ordinaires auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,20% de la valeur nominale des parts sociales ordinaires qu'ils détiennent;

(ii) les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales de classe D qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales de classe E qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales de classe F qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales de classe G qu'ils détiennent; les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année correspondante d'un montant de 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales de classe H qu'ils détiennent;

(iii) le solde du montant total distribué devra être alloué dans son intégralité aux associés en commençant par la dernière classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. en commençant par les Parts Sociales de Classe I, puis s'il n'y a pas de Part Sociale de Classe I, les Parts Sociales Classe H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que des parts sociales ordinaires).

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs de parts sociales dans la Société. Les dispositions de l'article 15 seront applicables mutatis mutandis aux-dits paiements.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Droit applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Définitions.

Classe A Signifie les Parts Sociales de classe A dans la Société.

Classe B Signifie les Parts Sociales de classe B dans la Société.

Classe C	Signifie les Parts Sociales de classe C dans la Société.
Classe D	Signifie les Parts Sociales de classe D dans la Société.
Classe E	Signifie les Parts Sociales de classe E dans la Société.
Classe F	Signifie les Parts Sociales de classe F dans la Société.
Classe G	Signifie les Parts Sociales de classe G dans la Société.
Classe H	Signifie les Parts Sociales de classe H dans la Société.
Classe I	Signifie les Parts Sociales de classe I dans la Société.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date intervenant au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Montant Disponible	Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, chaque fois déterminées sur la base des Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans double calcul), de sorte que: $MD = (BN + P + RC) - (Pe + OL)$ où: MD= Montant Disponible BN= bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés) P= toute prime d'émission librement distribuable et autre réserve librement distribuable RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la classe de parts sociales devant être annulée Pe= pertes (incluant les pertes reportées) OL = toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.
Montant Total d'Annulation	Signifie le montant déterminé par l'assemblée générale des associés de la Société comme étant le montant total d'annulation au moment d'un rachat ou d'une annulation de l'une ou plusieurs classe(s) de parts sociales dans les limites du Montant Disponible.
Parts Sociales Ordinaires	Signifie les parts sociales ordinaires dans la Société.
Valeur d'Annulation Par	Signifie le montant résultant de la division du Montant Total d'Annulation concerné par le nombre de parts sociales en émission dans la/les classe(s) devant être rachetée
Part Sociale	(s) et annulée(s).»

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à l'intégralité du capital social de la Société représenté par six mille (6 000) parts sociales ordinaires et six mille (6 000) parts sociales de chacune des classes A à I.

Toutes les parts sociales émises ont été intégralement libérées en numéraire par la partie comparante à la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que le montant de soixante mille Euros (EUR 60 000) se trouve maintenant à disposition de la Société. Preuve du paiement des souscriptions a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de sa constitution, sont évaluées à environ € 1.600,-

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune dotée des pouvoirs de signature prévus dans les statuts de la Société:
 - Monsieur Yves de Kerdanet, employé privé, né le 3 mars 1964 à Oran, Algérie, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Monsieur Nicolas Mottin, employé privé, né le 15 mai 1971 à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Madame Sylviane Bouyer, employée privée, née le 9 mai 1957 à Viroflay, France, résidant professionnellement au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M.-M. ACHOUCHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/12371. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015071882/701.

(150082029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

Akston Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 135.625.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AKSTON CAPITAL S.A.», ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 135.625, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 447 du 21 février 2008.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de AKSTON CAPITAL S.A. SPF»

2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

5. Suppression de la valeur nominale des actions.

6. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (118.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable des actions existantes.

7. Libération de l'augmentation de capital par apport en espèces.

8. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de AKSTON CAPITAL S.A. SPF»

Suit la traduction anglaise:

“There is hereby established a public limited liability company (“société anonyme”) (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the “Law on Commercial Companies”), by the law of 11 May 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial”(Family wealth management company) (hereafter the “SPF Law”) and by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

The Company will exist under the name of “AKSTON CAPITAL S.A. SPF”.”

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts (objet social) comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Suit la traduction anglaise:

“The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning “Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial”(Family wealth management company)”.”

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Suit la traduction anglaise:

“The shares may be only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Suit la traduction anglaise:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law”.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (118.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000.- EUR) à CENT

CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) sans émission d'actions nouvelles et par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Libération

L'augmentation de capital social a été libérée par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la société moyennant versement en espèces de sorte que le montant de CENT DIX-HUIT MILLE EUROS (118.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:
«Le capital social de la société est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions sans valeur nominale.»

Suit la traduction anglaise:

«The subscribed capital of the corporation is fixed at one hundred and fifty thousand euro (150,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares without a par value.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prés mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 28 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16493. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086061/112.

(150098366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

ASTER Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086083/10.

(150098142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Athanor Expertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 155.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086084/10.

(150098222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Athanor Expertise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 155.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086085/10.

(150098223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5222 Sandweiler, 53, Am Steffesgaart.

R.C.S. Luxembourg B 129.550.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086361/10.

(150098210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.248.

Avec effet au 15 mai 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Martin Paul Galliver, de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Nomination de Fabian Sires, né le 27 septembre 1976, à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Highbridge Mezzanine Partners II Offshore Lux Sàrl

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015086362/16.

(150098415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

GPE VII FIS GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 180.800.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 12 mai 2015 de nommer en tant que gérant de la Société avec effet au 04 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée; Monsieur Reinolf DIBUS, né le 23 mai 1958 à Francfort, Allemagne, résidant au 8, Place du Marché, L-6755 Grevenmacher, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086353/13.

(150098519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

GPS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 196.071.

Extrait des résolutions en date du 8 juin 2015 prises par l'Associé Unique:

- L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Shahrukh Khan, né le 17 mai 1983, au Pakistan, ayant son adresse professionnelle au Building EBBC, bâtiment A, 1^{er} étage, 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 8 juin 2015.

- L'Associé Unique accepte la nomination de Monsieur Amine Abdouh, né le 18 septembre 1984, à Meknes au Maroc, ayant son adresse professionnelle au Building EBBC, bâtiment A, 1^{er} étage, 6A route de Trèves L-2633 Senningerberg, en tant que Gérant de classe B de la société avec effet au 8 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frances Julius
Gérant classe B

Référence de publication: 2015086354/17.

(150098130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.727.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°258 du 2 février 2013.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBANT S.A.
Signature

Référence de publication: 2015086351/14.

(150098664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

GPE VI FIS GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.294.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 12 mai 2015 de nommer en tant que gérant de la Société avec effet au 04 mai 2015 et ce pour une durée indéterminée; Monsieur Reinolf DIBUS, né le 23 mai 1958 à Francfort, Allemagne, résidant au 8, Place du Marché, L-6755 Grevenmacher, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086352/13.

(150098520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Granilo Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.802.

En date du 22 mai 2015, le Conseil de Gérance de la Société a pris la décision suivante:

- Démission de Martin Paul Galliver, du poste de gérant de catégorie A avec effet au 22 mai 2015;
- Reclassement de Johannes Laurens de Zwart au gérant unique avec effet au 22 mai 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANILO HOLDING B.V.
TMF Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2015086355/15.

(150098975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

LUXAIR COMMUTER S.A. & Cie II S.e.N.C., Société en nom collectif.**Capital social: EUR 1.000,00.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.176.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée des associés tenue le 4 mai 2015, il a été décidé de mettre fin au mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

Il a été décidé de nommer, en tant que réviseur agréé, la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 jusqu'à l'assemblée des associés qui approuvera les comptes annuels 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXAIR COMMUTER S.A. & CIE II S.e.n.c.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015086486/18.

(150098148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Luxconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

Les mandats des administrateurs sont prolongés pour la durée de 1 an, et se termineront en 2016:

- Mme Carole Müller, demeurant à L-6942 Niederanven, 38, Mielstrachen,
- Mme Stéphanie Wagemans, demeurant à L-3323 Bivange, 11, rue Jean Schortgen,
- M. Tom Kettels, demeurant à L-8447 Steinfort, 1, rue des Prunelliers.

Monsieur Paul Konsbruck, demeurant à L-1932 Luxembourg, 31, rue Auguste Letellier, est nommé administrateur de la société pour la durée d'un an, en remplacement de Monsieur René Steichen, démissionnaire.

Monsieur Edouard Wangen, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 48, rue d'Olingen, est nommé administrateur de la société pour la durée d'un an, en remplacement de Monsieur Frank Wagener, démissionnaire.

Le mandat de réviseur d'entreprises de BDO Audit S.A., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale en l'an 2016 qui statuera sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015086487/22.

(150098269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Luxconnect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 4, rue Alexander Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 120.379.

Rectificatif relatif au dépôt L150098269 enregistré et déposé le 9/6/2015

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

Les mandats des administrateurs sont prolongés pour la durée de 3 ans, et se termineront en 2018:

- Mme Carole Müller, demeurant à L-6942 Niederanven, 38, Mielstrachen,
- Mme Stéphanie Wagemans, demeurant à L-3323 Bivange, 11, rue Jean Schortgen,
- M. Tom Kettels, demeurant à L-8447 Steinfort, 1, rue des Prunelliers.

Monsieur Paul Konsbruck, demeurant à L-1932 Luxembourg, 31, rue Auguste Letellier, est nommé administrateur de la société pour la durée de trois ans, en remplacement de Monsieur René Steichen, démissionnaire.

Monsieur Edouard Wangen, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 48, rue d'Olingen, est nommé administrateur de la société pour la durée de trois ans, en remplacement de Monsieur Frank Wagener, démissionnaire.

Le mandat de réviseur d'entreprises de BDO Audit S.A., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale en l'an 2016 qui statuera sur l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015086488/23.

(150098575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

M.C. Facades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 340, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.016.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.C.FACADES SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015086490/12.

(150098644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

M(a)Gsolutions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 171.262.

L'associé décide de transférer le siège social de la société M(a)G Solutions, à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2015.

Référence de publication: 2015086491/11.

(150098574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Niam V Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 332.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.197.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juin 2015:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Yves Cheret, résidant au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant B avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une période de temps illimité. (en remplacement de M. Frits Carlsen, démissionnaire)

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Erik Rydström, gérant de catégorie A;
- M. Anders Lundqvist, gérant de catégorie A;
- M. Yves Cheret, gérant de catégorie B; et
- Mme Kathryn O'Sullivan, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086539/19.

(150098646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Nille Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 7.163.455,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 160.412.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 31 mars 2015

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2015, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Nille Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2015086540/16.

(150098988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Nille Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 7.163.455,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 160.412.

—
EXTRAIT

BC European Capital VIII-35SC, BC European Capital VIII-36SC, BC European Capital VIII-38SC et BC European Capital VIII-39SC ont changé leurs sièges sociaux du 54, Avenue Marceau, F-75008 Paris, France au 58-60, Avenue Kleber, F-75116 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086541/14.

(150098988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Nille Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 7.163.455,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 160.412.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nille Finance S.à r.l.

Référence de publication: 2015086542/10.

(150098989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Nama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.409.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de l'actionnaire unique (l'«Assemblée») tenue en date du 9 juin, 2015 que:

- La démission de Mr. Tarcisio PICCO, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- La démission de Mr. Raffaele SAURWEIN, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- Le renouvellement de mandat de CO.MO.I. CORPORATE ADVISORY SUISSE SAGL en tant que commissaire aux comptes a été accepté à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

- La nomination de Mr. Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

- La nomination de Mr. Samir EL MOUSSAOUI, né le 26 septembre 1984 à Montauban (France), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

- La nomination de Mr. Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Wareme (Belgique), avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée à partir de la date de l'Assemblée, et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2021,

- Le siège social a été établi au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Ainsi le nouveau conseil d'administration de la Société est constitué désormais de:

- Mr. Marco LAGONA,
- Mr. Samir EL MOUSSAOUI, et
- Mr. Eddy DOME.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086544/30.

(150098467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

NBIM Antoine CHF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.489.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086545/10.

(150098492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Novator (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.887.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires prises en date du 5 mai 2015 que Mr. Björgolfur Thor Björgolfsson, ayant son adresse au 55 Clarendon Road, W11 4JD, London, United Kingdom cède la totalité de ses parts, à savoir 250,000 parts, à la société The Winterbotham Trust Company Ltd, ayant son siège social situé à Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, Nassau, Bahamas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015086543/15.

(150098139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

New African Frontiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.583.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 1^{er} juin 2015

Résolutions

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants:

Mr. Khalil NISSER, Président

Mr. Mahmoud NESR, Administrateur,

Mr. Michael NISSER, Administrateur,

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes VAN CAUTER -SNAUWAERT & CO SARL, ayant son siège social au 80, Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Le mandat de Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social le 1^{er} juin 2015

Résolution

Le Conseil décide de nommer parmi ses Membres, Monsieur Michael NISSER, né le 06 novembre 1957 à Bazourie (Liban) et ayant son adresse privée au 18, Horstbaan, B-2900 Schoten comme Président et comme Administrateur Délégué.

Le mandat de Président et d'Administrateur Délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2021 statuant sur les Comptes au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration fait également part que Monsieur Khalil NISSER ne remplira plus la fonction de Président.

NEW AFRICAN FRONTIERS S.A.

Référence de publication: 2015086534/29.

(150098559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Nbim Karl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 188.039.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen

Manager

Référence de publication: 2015086549/11.

(150098282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

NBIM Karl LBG1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 189.300.

Les statuts coordonnés au 27 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086547/10.

(150098694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

MGOP EDSA Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.490.

Le siège social de l'associé Macquarie Global Opportunities Partners, L.P. a changé et est désormais à Ugland House, South Church Street, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015086521/12.

(150098405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Mieti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 58.008.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 29 mai 2015, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIETI S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2015086522/14.

(150098093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Majore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.080.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2015086510/12.

(150098932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Majore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.080.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2015, les décisions suivantes sont prises:

Monsieur Charles Altwies, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommé administrateur de la société en remplacement de G.T. Fiduciaires S.A. démissionnaire.

G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à r.l. démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés et se terminent après la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2015086509/18.

(150098708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Moselle Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 15, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 146.176.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086501/10.

(150099016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Maybrooke Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 194.079.

Les statuts coordonnés au 01/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/06/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015086496/12.

(150098136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

NIAM IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.283.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} juin 2015:

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Yves Cheret, résidant au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique en qualité de gérant B avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une période de temps illimité (en remplacement de M. Frits Carlsen, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Stefan Albinsson, gérant de catégorie A;
- M. Anders Lundqvist, gérant de catégorie A;
- M. Yves Cheret, gérant de catégorie B; et
- Mme Kathryn O'Sullivan, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086557/19.

(150098647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Nico Construct S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 18, rue de Boevange.
R.C.S. Luxembourg B 197.430.

STATUTS

L'an deux mil quinze.

Le vingt-deux mai;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nicolai BUGA, entrepreneur, né à Rusetu (Roumanie) le 05 novembre 1969, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 33, Avenue de Mersch;

2) Monsieur Ionut BUGA, indépendant, né à Buzau (Roumanie) le 10 septembre 1993, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 33 Avenue de Mersch;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «NICO CONSTRUCT S.AR.L».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Useldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions et de génie civil tant publics que privés, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EURO (Euro 12.500.-) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENT (12.500) parts sociales de UN EURO (Euro 1.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Niculai BUGA, prredit	6.250 parts
2) Monsieur Ionut BUGA, prredit	6.250 parts
Total:	12.500 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administré par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 1.500.-).

Assemblée générale.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8707 Useldange, 18, rue de Boevange;
- Est nommé gérant administratif Monsieur Ionut BUGA, indépendant, né à Buzau (Roumanie) le 10 septembre 1933, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 33 Avenue de Mersch.
- Est nommé gérant technique Monsieur Niculai BUGA, entrepreneur, né à Rusetu (Roumanie) le 05 novembre 1969, demeurant à B-6700 Arlon (Belgique), 33, Avenue de Mersch.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant technique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Buga, I. Buga, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 29 mai 2015. Relation: EAC/2015/12072. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015086558/77.

(150098291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

NH Financing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 1, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 176.639.

Extrait des décisions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 2 juin 2015

L'associé unique de la Société a décidé, avec effet au 16 avril 2015, de révoquer Christos Paloglou en tant que gérant de la Société, et de nommer Brice Rosier, résidant au 1, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 16 avril 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- NH Private Equity B.V. représenté par NH Luxembourg, Branche office of NH Private Equity B.V., gérant;
- Roberto Chollet Ibarra, gérant; et
- Brice Rosier, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NH Financing Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015086556/19.

(150098760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.637.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} juin 2015, les mandats d'administrateurs de VALON S.A., LAN-NAGE S.A., KOFFOUR S.A. et d'AUDIT TRUST S.A, commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour: NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015086559/16.

(150098435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Toledo Investment S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. TOLEDO INVESTMENT S.A., société de gestion de patrimoine familial).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.943.

L'an deux mil quinze, le dix-huit mai.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TOLEDO INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial», avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2697 du 23 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2000 du 18 août 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Benayoun, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social de la Société de façon à lui donner un objet qualifié de SOPARFI et modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet."

2) Changement de dénomination de la Société de «TOLEDO INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial» en «TOLEDO INVESTMENT S.A.» et modification corrélative de l'article 1^{er} des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TOLEDO INVESTMENT S.A.».

3) Modifications corrélatives de l'article 5 et de l'article 18, et leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à SIX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (6.600.000.- EUR) représenté par SIX MILLE SIX CENTS (6.600) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.»

« **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute

entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de «TOLEDO INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial» en «TOLEDO INVESTMENT S.A.» et par conséquent, de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TOLEDO INVESTMENT S.A.».

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5 et 18 des statuts, afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5**. Le capital social est fixé à SIX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (6.600.000.- EUR) représenté par SIX MILLE SIX CENTS (6.600) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.»

« **Art. 18**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ mille cinquante euros (1.050,- EUR).

Le notaire soussigné, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders of "TOLEDO INVESTMENT S.A., a family asset management company", a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on October 1st, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2697 of November 23rd, 2007. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated on July 1st, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2000 of August 18th, 2008.

The meeting was opened by Mrs. Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr. Raphaël BENAYOUN, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Modification of the object of the company in order to adopt a SOPARFI's object and subsequent modification of the article 4, which will be read as follows:

“ **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

2. - Change the denomination of the company from «TOLEDO INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial» to «TOLEDO INVESTMENT S.A.», and subsequent modification of article 1 of the Articles of Association, which will be read as follows

“ **Art. 1.** There is established by the single shareholder a “société anonyme” governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "TOLEDO INVESTMENT S.A.”.

3) Correlative modification of article 5 and article 18 which shall be read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is set at SIX MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (6,600,000.- EUR) represented by SIX THOUSAND SIX HUNDRED (6,600) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares shall be issued in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.”

“ **Art. 18.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it”.

4.- Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed “ne varietur” by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the object of the company in order to adopt a SOPARFI's object and to amend article 4 of the Articles of association, which will be read as follows:

“ **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.”

Second resolution

The general meeting decides to Change the denomination of the company from «TOLEDO INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial» to «TOLEDO INVESTMENT S.A.», and to amend article 1 of the Articles of Association, which will be read as follows

“ **Art. 1.** There is established by the single shareholder a “société anonyme” governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "TOLEDO INVESTMENT S.A.”.

Third resolution

The general meeting decides to amend article 5 and article 18, which shall be read as follows:

“ **Art. 5.** The corporate capital is set at SIX MILLION SIX HUNDRED THOUSAND EURO (6,600,000.- EUR) represented by SIX THOUSAND SIX HUNDRED (6,600) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares shall be issued in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.”

“ **Art. 18.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it”.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand fifty euro (1,050.- EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: M.-L. AFLALO, R. BENAYOUN, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16322. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086769/212.

(150098428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

TS Nautilus (Westendstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.873.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.553.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015086777/17.

(150098151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

TSUME, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 151.925.

L'an deux mille quinze, le treize mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TSUME", établie et ayant son siège à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B151.925, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 844 du 23 avril 2010, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2013, publié au dit Mémorial C, numéro 605 du 7 mars 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

L'assemblée choisit comme scrutateur Jérôme DOMANGE, directeur, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant de cinquante-deux mille sept cent euros (EUR 52.700,-) et création de cinq cent vingt-sept (527) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

2) Souscription et libération des cinq cent vingt-sept (527) nouvelles actions par le souscripteur avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (EUR 287.300,-) par un apport en numéraire;

3) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de cinquante-deux mille sept cents euros (EUR 52.700,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante et un mille euros (EUR 361.000,-) à quatre cent treize mille sept cents euros (EUR 413.700,-), par l'émission, la création et la souscription de cinq cent vingt-sept (527) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'émettre cinq cent vingt-sept (527) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux actions d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (EUR 287.300,-).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est intervenue aux présentes:

Monsieur Paul SCHNEBBELIE, prénommé, qui déclare souscrire et payer en totalité les cinq cent vingt-sept (527) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune pour un montant total de cinquante-

deux mille sept cents euros (EUR 52.700,-) et payer une prime d'émission attachée aux actions d'un montant de deux cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (EUR 287.300,-),

par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-).

La réalité de cet apport en numéraire a été justifiée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Le montant de trois cent quarante mille euros (EUR 340.000,-) est dès lors à la disposition de la Société.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent treize mille sept cents euros (EUR 413.700,-), représenté par quatre mille cent trente-sept (4.137) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086778/72.

(150098998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Vakanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.723.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2015:

La démission de Mr. Laurent JOSSART de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 4 juillet 2014 et la cooptation de Mr. Marc SCHROEDER par le conseil d'administration de la société du 4 juillet 2014 en tant qu'administrateur en remplacement de Mr. Laurent JOSSART a été approuvée.

Les mandats d'administrateurs de MM. Adrien NEY, Michel FOLMER, et Marc SCHROEDER, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Il a été décidé de mettre fin au mandat de réviseur agréé confié à PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

Il a été décidé de nommer, en tant que réviseur agréé, la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vakanz S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015086787/23.

(150099108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Vanderbilt Clinical Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 157.081.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Soak Trust S.A
Signature

Référence de publication: 2015086788/12.

(150098861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

Les statuts coordonnés au 01/06/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/06/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015086782/12.

(150098121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Ulmus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086783/10.

(150098143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Voguet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.766.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 18 novembre 2014

Reconduction des mandats d'administrateurs de Monsieur Reinald Loutsch, et Mesdames Catherine Roux-Sevelle, et Elise Lethuillier pour une durée de six ans.

Reconduction du mandat de Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire Simmer et Lereboulet S.A. située au 18 B rue de la Chapelle à Strassen L-8017 enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B73846 et ce, pour une durée de six ans.

Leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Pour la Société

Un Mandataire

Référence de publication: 2015086798/19.

(150098717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

8a+ SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015086831/11.

(150098329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

8a+ SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.470.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2015:

sont renommés Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2016:

Marco Bartolomei

Carlo Montagna

Andrea Pastorelli

Nicola Morelli Stefani

est renommé Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2016:

PricewaterhouseCoopers Société Coopérative

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015086832/18.

(150098618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

88north I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 196.840.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth of May.

Before the undersigned, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

IMMO INVEST LUX HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B186778 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "88north I S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B196840 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 30 April 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") are in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The Articles of the Company have not yet been amended.

The appearing party representing the whole share capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three million two hundred thousand Euro (EUR 3,200,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to three million two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 3,212,500.-) by creating and issuing three million two hundred thousand (3,200,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of twenty-eight million eight hundred thousand Euro (EUR 28,800,000.-).

Subscription and payment

All the New Shares are subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up by a contribution in cash of thirty-two million Euro (EUR 32,000,000) out of which three million two hundred thousand Euro (EUR 3,200,000.-) are allocated to the share capital of the Company and twenty-eight million eight hundred thousand Euro (EUR 28,800,000.-) are allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contributions has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles, which shall now read as follows:

"The share capital of the Company is three million two hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 3,212,500.-) divided into three million two hundred twelve thousand five hundred (3,212,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6,950.-)

Whereof the present deed is drawn up in Junglinster on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant le soussigné Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

IMMO INVEST LUX HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg ("RCS") sous le numéro B186778 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «88north I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B196840 (la "Société"), et constituée par un acte notarié du notaire soussigné, en date du 30 avril 2015, dont les statuts (les "Statuts") sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) à trois millions deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 3.212.500.-) en créant et en émettant trois millions deux cent mille (3.200.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations prévues par les Statuts et étant émises avec une prime d'émission d'une valeur totale de vingt-huit millions huit cent mille euros (EUR 28.800.000.-).

Souscription et libération

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire de trente-deux millions d'euros (EUR 32.000.000.-) dont trois millions deux cent mille euros (EUR 3.200.000.-) sont alloués

au capital social de la Société et vingt-huit millions huit cent mille euros (EUR 28.800.000,-) sont alloués au compte de primes d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ont été produites par devant le notaire instrumentant.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier (i) l'article 5.1 des Statuts qui se lira dorénavant comme suit:

"Le capital social est fixé à trois millions deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 3.212.500,-) représenté par trois millions deux cent douze mille cinq cents (EUR 3.212.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désignent les détenteurs des Parts Sociales au moment donné et "Associé" doit être interprété conformément

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ six mille neuf cent cinquante euros (EUR 6.950,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation GAC/2015/4605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015086833/113.

(150098838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.274.374,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.258.

I. En date du 16 décembre 2014, dans le cadre de la constitution de Paradocs, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, l'associé unique Paradocs Holding S.à r.l, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg a transféré la totalité de ses 33 274 374 parts sociales qu'il détient dans la Société à Paradocs, précité qui les acquiert.

En conséquence, Paradocs est associé unique avec 33 274 374 parts sociales.

II. En date du 2 juin 2015, l'associé unique a décidé de nommer ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach au mandat de réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015086870/19.

(150099849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Apalta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.276.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015086876/11.

(150099200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Arcano EIF I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.267.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} juin 2015 que les décisions suivantes ont été prises:

- prendre note de la démission de Mme Maria Romano en tant que gérante de la Société Arcano EIF I S.à r.l. avec effet à la date du 31 mai 2015;

- nommer Mme Maria Teresa Torres Sasot, née le 17 juillet 1983, ayant pour adresse professionnelle C/Lopez de Hoyos 42, 28006, Madrid, Espagne, en tant que gérante de la Société Arcano EIF I S.à r.l. avec effet à la date du 1^{er} juin 2015 et ce pour une durée indéterminée;

- constater que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

* M Yvon Lauret; et

* Mme Maria Teresa Torres Sasot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086877/20.

(150099207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Arcapita Europe Industrial Yielding II (Lux) Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.065.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2015086878/11.

(150099179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cambenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.241.

—
EXTRAIT

Mme Carine Claeys, administrateur de la Société a changé d'adresse et demeure désormais à Berentrodredreef 27, 2820 Bonheiden (Belgique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087041/11.

(150099429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Carpene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.856.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 10 juin 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Claude SANTIN, Administrateur A

Roland SANTIN, Administrateur A

Koen LOZIE, Administrateur B

JALYNE S.A., Administrateur B, représentée par Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:
THE CLOVER
pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

Copie conforme
FIDUPAR
Signature

Référence de publication: 2015087042/23.

(150099695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cascade Hotel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 48.180.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 08 juin 2015

Décision de nommer pour une durée indéterminée:

- M. Pasquale CORCELLI, entrepreneur de construction, né le 13 décembre 1946 à Polombaio di Bitonto (Italie), demeurant au 60, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature individuelle;

- Madame Aurelia CORCELLI, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg, demeurant au 63, rue du Merl, L-2146 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant;

- Madame Sandra DOS SANTOS, employée privée, née le 22 avril 1975 à Boulay-Moselle (France), demeurant au 66, rue Hamm, L-1713 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant;

- M. Pierre HOFFMANN, employé privé, né le 8 septembre 1982 à Luxembourg, demeurant au 26, rue des Aubépines, L-8052 Bertrange, en qualité de gérant de la Société.

La société se trouve engagée par sa signature collective avec un autre gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour Cascade Hôtel S.à r.l.

Les gérants

Référence de publication: 2015087043/25.

(150099546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Corporate Investment Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 82.238.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015087071/10.

(150099634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cosmetic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 158.597.

—
Auszug aus dem Protokoll der Gesellschaftsversammlung abgehalten am 07/05/2015 in Königstein im Taunus

Die Unterzeichnete handelnd

- aufgrund dieser Niederschrift im Original beigefügter privatschriftlicher Vollmacht des Gesellschafters Markus Philipp Stephan Giesen vom 06.05.2015 und privatschriftlicher Untervollmacht des Bevollmächtigten vom 06.05.2015 für Markus Philipp Stephan Giesen und

- aufgrund weiterer dieser Niederschrift im Original beigelegter privatschriftlicher Vollmacht des Gesellschafters Michael Andreas Giesen vom 06.05.2015 und privatschriftlicher Untervollmacht des Bevollmächtigten vom 06.05.2015 für Michael Andreas Giesen sowie

- aufgrund dieser Niederschrift im Original beigelegter privatschriftlicher Vollmacht des Gesellschafters Herrn Matthias Rolf Giesen vom 06.05.2015 und privatschriftlicher Untervollmacht des Bevollmächtigten vom 06.05.2015 für Matthias Rolf Giesen,

den sämtlichen Gesellschaftern der Cosmetic International S.a.r.l. mit Sitz in Echternach, Luxemburg (RCS Nummer B 158597),

hält hiermit unter Verzicht auf alle gesetzlichen und satzungsmäßigen Form- und Fristvorschriften für die Ankündigung und Abhaltung einer Gesellschafterversammlung eine Gesellschafterversammlung der Cosmetic International S.a.r.l. (Vollversammlung) ab und beschließt einstimmig was folgt:

1. Herr Konrad Held wird hiermit aus wichtigem Grund und mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer abberufen.

2. Herr Heiner Heils, Diplom Kaufmann, geboren am 19.04.1963, wohnhaft Waldbleeke 44, 55481 Mülheim an der Ruhr, Deutschland, wird hiermit zum Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift des Herrn Heils rechtsgültig vertreten und verpflichtet. Die Dauer des Mandats ist nicht begrenzt.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Königstein im Taunus, den 07.05.2015.

Référence de publication: 2015087072/29.

(150099854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cristal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 46, Lomicht.

R.C.S. Luxembourg B 177.120.

Le bilan au 31 décembre 2013 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/06/2015.

Référence de publication: 2015087073/10.

(150099843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cryn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.225.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015087074/11.

(150099701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Cubinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 53.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 08 juin 2015

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Madame STEIGER Elisabeth et de Monsieur TRIPET Pierre en tant qu'administrateurs a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur BOUCHER Jean-Paul en tant que nouvel administrateur pour une durée de six ans a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la prolongation du mandat de Madame MATAGNE Amélie en tant qu'administrateur pour une durée de six ans a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la démission ABAX Audit Sarl en tant que commissaire aux comptes a été acceptée

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Fiducial Expertise SA en tant que nouvel commissaire aux comptes pour une durée de six ans a été acceptée

Administrateurs:

Monsieur Jacques Matagne.

3B, rue de l'Hôpital B-5600 Philippeville
Madame Amélie Matagne
13, rue Place Verte B-5650 Fraire
Monsieur Jean-Paul Boucher
13, rue Place Verte B-5650 Fraire

Commissaire aux comptes:

Fiducial Expertise S.A.
L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015087075/29.

(150100010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Digital Realty (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.337.

Les décisions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 juin 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 05 juin 2015;

- de nommer en remplacement du gérant de classe B démissionnaire avec effet au 05 juin 2015 et pour une durée illimitée, Madame Nerea Nazábal Jiménez, née le 10 février 1978 à Las Palmas de Gran Canaria, Espagne, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur David John Glennane, gérant de classe A;

* Monsieur Joshua Ananda Mills, gérant de classe A;

* TMF Corporate Services S.A., gérant de classe B; et

* Madame Nerea Nazábal Jiménez, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015087088/26.

(150099424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Digital Realty (Welwyn), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.239.

Les décisions suivantes ont été approuvées par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 juin 2015:

- d'accepter la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 05 juin 2015;

- de nommer en remplacement du gérant de classe B démissionnaire avec effet au 05 juin 2015 et pour une durée illimitée, Madame Nerea Nazábal Jiménez, née le 10 février 1978 à Las Palmas de Gran Canaria, Espagne, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur David John Glennane, gérant de classe A;

* Monsieur Joshua Ananda Mills, gérant de classe A;

* TMF Corporate Services S.A., gérant de classe B; et

* Madame Nerea Nazábal Jiménez, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015087089/26.

(150099450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 4 juin 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Robert Jan BARTELS en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copy conforme

FIDUPAR

Signature

Référence de publication: 2015087145/14.

(150099674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Fair Sponsors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.314,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.872.

—
EXTRAIT

Il résulte des Décisions de l'Associé Unique en date du 08 juin 2015 que:

1. Madame Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969, à Capelle aan den IJssel - Netherlands, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant Goldman de la société avec effet du 2 avril 2015 et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Dominique Le Gal, gérant Goldman démissionnaire.

2. Monsieur Joshua Charles Spoerri, né le 12 Mai 1971 au Massachusetts, USA, résidant professionnellement au 173-176 Sloane Street SW1X 9QG Londres a été nommé gérant MEP de la société avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Henry Jackson, gérant MEP démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Najat MOKHNACHE

Référence de publication: 2015087147/19.

(150099346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Carbon Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.570.

—
In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Carbon Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 51,

avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 195.570 and having a corporate capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated on 18 February 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not yet been amended.

There appeared

ESO Investco II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 181.992 and having a corporate capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) (the Sole Shareholder), represented by Peter Dickinson and Rolf Caspers, acting in their capacity as managers,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 12 May 2015.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Sole Shareholder requested the notary to record that:

- I. The Sole Shareholder held all the shares in the corporate capital of the Company.
- II. The agenda of the Meeting was the following:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) (with a share premium of two million nine hundred thirty thousand four hundred eighty-one Euros (EUR 2,930,481.-)) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value one Euro (EUR 1.-) each to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-), by way of the issuance of one hundred (100) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the corporate capital increase as described in item 1. above by a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article six (6) of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the corporate capital adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorised Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) (with a share premium of two million nine hundred thirty thousand four hundred eighty-one Euros (EUR 2,930,481.-)) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-), by way of the issuance of one hundred (100) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution

The Sole Shareholder declared that it subscribes to one hundred (100) new shares of the Company and fully pays up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of two million nine hundred thirty thousand five hundred eighty-one Euros (EUR 2,930,581.-) that it holds against the Company (the Claim), to be allocated as follows:

- (i) an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) to the corporate capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of two million nine hundred thirty thousand four hundred eighty-one Euros (EUR 2,930,481.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Claim is evidenced by, inter alia, (a) the interim balance sheet of the Sole Shareholder as of 12 May 2015 (the Balance Sheet) and (b) a certificate issued on 12 May 2015 by the management of the Sole Shareholder (the Valuation Certificate). It results from the Valuation Certificate that, as of the date of such Valuation Certificate:

- the Balance Sheet shows a Claim in an amount of at least two million nine hundred thirty thousand five hundred eighty-one Euros (EUR 2,930,581.-) owed by the Company to the Sole Shareholder;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Claim and possesses the power to dispose of the Claim;
- the Claim is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accounting principles, the Claim is, as per the Balance Sheet, of at least two million nine hundred thirty thousand five hundred eighty-one Euros (EUR 2,930,581.-) and since the date of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Claim;

- the Claim is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Claim to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the contribution of the Claim by the Sole Shareholder to the Company, and upon the contribution of the Claim, the Company will become the full owner of the Claim which will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Valuation Certificate and a copy of the Balance Sheet signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary will remain attached to the present deed to be registered with it.

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the increase of the corporate capital adopted under the First Resolution, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Corporate capital.** The subscribed corporate capital of the Company is set at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-), represented by twelve thousand six hundred (12,600) Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any Authorised Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the above changes in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand one hundred Euros (3,100.- EUR).

The notary who understands and speaks English, declared that at the request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party, and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le treizième jour de mai,

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Carbon Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 195.570 et ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée le 18 février 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

A comparu

ESO Investco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 181.992 et ayant un capital social de vingt mille Dollars américains (USD 20.000,-) (l'Associé Unique), représentée par Peter Dickinson et Rolf Caspers, agissant en tant que gérants,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mai 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le mandataire de l'Associé Unique a requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détenait toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent Euros (EUR 100,-) (avec une prime d'émission de deux millions neuf cent trente mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 2.930.481,-)) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-), par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent Euros (EUR 100,-) (avec une prime d'émission de deux millions neuf cent trente mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 2.930.481,-)) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-), par l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ces nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a déclaré souscrire à cent (100) nouvelles parts sociales de la Société et libère intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de deux millions neuf cent trente mille cinq cent quatre-vingt-un Euros (EUR 2.930.581,-) qu'il détient contre la Société (la Créance), qui sera affecté comme suit:

- (i) un montant de cent Euros (EUR 100,-) au compte capital social de la Société; et
- (ii) le surplus d'un montant de deux millions neuf cent trente mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 2.930.481,-) au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport de la Créance est attestée par, entre autres, (i) les comptes intermédiaires de l'Associé Unique au 12 mai 2015 (les Comptes) et (ii) un certificat émis le 12 mai 2015 par la gérance de l'Associé Unique (le Certificat d'Évaluation). Il résulte du Certificat d'Évaluation que, à la date dudit Certificat d'Évaluation:

- les Comptes montrent une Créance d'un montant d'au moins deux millions neuf cent trente mille cinq cent quatre-vingt-un Euros (EUR 2.930.581,-) dus par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique détient la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance est, selon les Comptes, d'au moins deux millions neuf cent trente mille cinq cent quatre-vingt-un Euros (EUR 2.930.581,-) et depuis la date des Comptes, aucun changement conséquent de nature à déprécier la valeur de l'apport fait à la Société ne s'est produit;
- la Créance est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités pour céder la propriété juridique de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique sans délai dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, et lors de l'apport de la Créance, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance, laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Le Certificat d'Évaluation et une copie des Comptes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus adoptée à la Première Résolution, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-), représenté par douze mille six cents (12.600) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. »

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois mille cents Euros (3.100.- EUR).

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15998. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015085214/193.

(150097049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

CRV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 722.500,00.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 114.162.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of June.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CRV International B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Wassenaarweg, 20, NL-6843 NW AL Arnhem, registered with the Chamber of Commerce and Industry under number 08046223,

here represented by Mrs Anne-Françoise LONGUEVILLE, Director, residing professionally in L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CRV Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 114.162 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on January 27, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of 9 Mai 2006, number C-902 (the "Mémorial") and the articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of August 22nd, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 30 October 2013, number 2711.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) so as to bring it from six hundred seventy-two thousand five hundred euro (EUR 672,500.-) to seven hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 722,500.-) without creation and issue of new shares but by increasing the existing shares' par value;
2. To accept payment of the capital increase by a contribution in cash;
3. To fix the nominal value of the shares at seven thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 7,225.-);
4. To amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company;

5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), so as to bring it from six hundred seventy-two thousand five hundred euro (EUR 672,500.-) to seven hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 722,500.-) without creation and issue of new shares but by increasing the existing shares' par value.

Second resolution Subscription and payment

The Sole Shareholder of the Company has declared to pay the present capital increase by a contribution in cash amounting to fifty thousand euro (EUR 50,000.-).

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is from now on at the free disposal of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to fix the nominal value of the shares at seven thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 7,225.-).

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company's corporate capital is fixed at seven hundred twenty-two thousand five hundred euro (EUR 722,500.-), divided into one hundred (100) shares, each share with a nominal value of seven thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 7,225.-). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Amounts paid into the share premium account may be allocated to the legal reserve or otherwise by decision of the shareholders and are to the extent available freely distributable.”

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Wemperhardt on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the party appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy-holder of the parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juin.

Devant Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

CRV International B.V., une société créée et existante sous les lois du Pays-Bas, ayant son siège social au 20, Wasse-naarweg, NL-6843 NW AL Arnhem, enregistrée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie sous le numéro 08046223, ici représentée par Madame Anne-Françoise LONGUEVILLE, directrice, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CRV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 3-5, Rue de l'Ecole Agricole, L-9016 Ettelbruck, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.162 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 mai 2006 sous le numéro 902, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 22 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 octobre 2013 sous le numéro 2711.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 672.500,-) à un montant de sept cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 722.500,-), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes;
2. Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital par un apport en numéraire;
3. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 7.225,-);
4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital;
5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-douze mille cinq cents euros (EUR 672.500,-) à un montant de sept cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 722.500,-), sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation du pair comptable des parts sociales existantes.

Deuxième résolution Souscription et libération

L'Associé Unique de la Société a déclaré libérer intégralement l'augmentation de capital ci-avant réalisée par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 7.225,-).

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à sept cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 722.500,-), représenté par cent (100) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de sept mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 7.225,-). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les montants payés dans le compte prime d'émission peuvent être alloués à la réserve légale ou autrement et sont librement distribuables dans les limites de leur disponibilité.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Wemperhardt, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-F. LONGUEVILLE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9198. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015083851/136.

(150096885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.